



**CAP locales du 2/7/2010 et du 8/7/2010**  
**Mouvement local de mutation des agents**  
**de catégorie C et B au 1/9/2010**  
**Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Ces CAP locales d'affectation se tiennent dans un contexte politique, économique et revendicatif particulièrement difficile.

La puissance et la détermination qui ont caractérisé les grèves et les manifestations unitaires font du 24 juin 2010 la journée d'action syndicale interprofessionnelle la plus forte de l'année 2010. C'est bien la détermination des salariés à empêcher la mise en œuvre d'une « réforme » des retraites inacceptable et injuste qui s'est largement exprimée.

La question des salaires et des emplois était également au cœur des préoccupations. A la DDFIP du Morbihan ce sont 60% des agents qui étaient en grève et très nombreux dans les cortèges, vous devez en tenir compte.

**Dans la Fonction Publique**, à l'heure où les besoins sociaux augmentent, où le service public devrait servir d'appui pour tous, le gouvernement s'obstine dans la logique de la RGPP en analysant uniquement les missions de service public en terme de coût et de réductions de personnels. C'est ainsi qu'est annoncée une nouvelle politique de rigueur et d'austérité qui va fortement amputer les dépenses publiques.

**A la DGFIP**, les organisations syndicales ont été reçues le 28 juin 2010 par le ministre. Il a refusé d'ouvrir de véritables discussions sur le volume des emplois nécessaires pour l'exercice des missions. Pire encore, pour 2011 le volume des suppressions d'emplois serait supérieur aux années précédentes et le taux de non remplacement pour 2012 et 2013 serait à nouveau supérieur à 50% portant à près de 20 000 les emplois perdus en 10 ans!

Le gouvernement, pour faciliter sa politique de casse du service public, continue de remettre en cause les droits et les garanties des personnels en faisant voter la loi dite « mobilité ». Il réaffirme également son objectif de généralisation de l'individualisation des rémunérations à l'ensemble des agents.

Dans notre administration, les réformes se poursuivent avec pour conséquence des suppressions d'emplois et une augmentation des charges de travail. La généralisation de la polyvalence et la course à la statistique détériorent les conditions de vie au travail entraînant la déqualification des agents, une démotivation généralisée et la mise en danger de la santé des agents; les exemples d'agents en difficulté se multiplient dans le département et partout en France. On assiste à une véritable dégradation continue du service public.

Nous siégeons aujourd'hui pour évoquer l'affectation des agents au niveau local.

Comme tous les ans, nous tenons tout d'abord à dénoncer la tenue tardive de ces CAPL et notamment la CAP B (conséquence des résultats tardifs des mutations au niveau national)

Les élus de la CGT Finances Publiques dénoncent les gels de postes tant au plan national que local depuis de nombreuses années. Gels qui découlent bien entendu des suppressions

massives d'emplois dans notre administration et qui se répercutent sur les mutations.

Le droit de demander sa mutation pour convenance personnelle est un élément fondamental dans le statut de la fonction publique. La CGT Finances Publiques y est très attachée, c'est pourquoi, elle refuse tout ce qui revient à nier ou atténuer ce droit.

La définition de l'intérêt du service ne doit pas permettre de vider de sa substance ce droit essentiel. Elle ne doit pas permettre à des chefs de service de s'arroger le droit de choisir les agents qui travailleront dans leur service. Cette situation n'est pas conforme au système de la carrière, fondement de la fonction publique française, qui repose sur la neutralité et l'indépendance du fonctionnaire.

Des règles d'affectations acceptées par tous permettent l'égalité entre les agents. A l'ex-DGI, la règle de l'ancienneté est de loin la plus admise par l'immense majorité du personnel. Elle permet à chacun de pouvoir se dire qu'avec l'ancienneté requise, un jour, il pourra obtenir tel poste. Elle est évidente, claire, et compréhensible par tous.

Avec les agents, la CGT Finances Publiques porte l'exigence d'un niveau d'emploi permettant à chacun d'exercer pleinement ses missions de service public.

Les effectifs au TSM sont sous-évalués et ne permettent pas un fonctionnement correct des services. La situation des effectifs (au 1er juin 2010) confirme le déficit d'emploi dans le département dénoncé par la CGT lors du CTPD du 27 avril. Ainsi il manque 15 agents C et 4 cadres B ! Nous demandons :

- que les emplois vacants soient pourvus ;
- Un volant d'ALD permettant de combler le temps partiel dans les services ;
- Un nombre d'EDRA permettant le remplacement des absences ponctuelles.

Le dogmatisme en matière de suppressions d'emplois ne fait qu'aggraver la situation.

Au 1er septembre 2010, dans le Morbihan, dans la filière fiscale, ce sont encore 20 emplois C qui sont supprimés. C'est, au fil des ans, un véritable plan social pour cette catégorie ! Nous revendiquons l'arrêt des suppressions d'emplois et un véritable état des lieux charges et des missions.

La gestion de la pénurie n'est pas une façon satisfaisante de préparer un mouvement local. Convenez au moins une fois, M. le Président, de la difficulté croissante à élaborer les mouvements locaux.

Quand on regarde les évolutions des règles de mutation dans les instructions de ces dernières années, on est frappé par le fait que les mutations sont un sujet extrêmement mouvant. La tendance générale des évolutions n'est pas favorable au développement des droits des agents, c'est globalement un recul qui s'est produit notamment avec l'application de la fiche n°3. Les discussions engagées sur la fusion des statuts et l'harmonisation des règles de gestion nous font craindre le pire.

Sur le fond, compte tenu de ce que nous avons développé dans cette déclaration et notamment parce que ce mouvement de mutations est le reflet d'une politique globale de suppressions d'emplois, les élus de la CGT Finances Publiques voteront contre ces projets.